

FRAIS DE SCOLARITÉ

Tarifs applicables* aux étudiants admis pour la rentrée 2023

Admissions

Frais de validation des acquis antérieurs pour tous les candidats : 76 €

Vous avez choisi la formation en alternance :

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, le coût de la formation en alternance est pris en charge par l'entreprise ou par son OPCO, organisme en charge du financement de la formation des salariés. Les frais de scolarité pour les étudiants en alternance : 0 €

Vous avez choisi la formation initiale.

Dans le cadre de la formation initiale, c'est l'étudiant qui finance sa formation.

Le temps de présence sera partagé entre le présentiel à l'école et les stages.

L'école offre la possibilité - dans certains cas - de basculer en alternance en cours de formation (nous consulter le cas échéant).

Tarifs par Niveau

Post-bac

Diplôme d'Etablissement PaRéO : formation 100% financée

Bac +2 :

1e année de BTS : 2490 €

2e année de BTS : 5 100 €

Titre professionnel : 5 100 € / an

Bac + 3

Bachelor Toutes filières : 7 800 €

Bac + 5

Mastere Toutes filières : 8 800 € / an

CQP : 5 100 €

*Tarifs applicables pour l'année 2023/2024.